



Des engrais minéraux pour une meilleure qualité de l'eau

Bruxelles 19 octobre 2020 - Après des années d'amélioration, la qualité moyenne de l'eau en Flandre stagne en termes d'azote et de phosphore. Parfois, elle va même dans la mauvaise direction (e.a. en raison de facteurs externes tels que des périodes de sécheresse prolongée durant le processus de croissance des cultures). Le secteur agricole est un acteur clé pour retrouver une tendance positive et atteindre les objectifs de qualité pour ces deux paramètres. Le secteur des produits fertilisants, et en particulier des "engrais", souhaite collaborer, dans le cadre d'un dialogue ouvert et d'une compréhension mutuelle avec le gouvernement flamand et les autres parties prenantes, à des efforts supplémentaires en vue d'atteindre cet objectif. Il demande toutefois des solutions et des mesures proportionnelles et fonctionnelles qui respectent les règles européennes en matière de produits fertilisants et la libre circulation des biens et des services. Les propositions actuelles concernant l'obligation d'enregistrement n'ont pas atteint leur objectif, et risquent en particulier de nuire à la position des PME et des entreprises familiales flamandes. Nous demandons donc aux décideurs politiques, conformément à l'accord de gouvernement et aux notes politiques, de ne pas appliquer de surréglementation et de fonder la politique sur des paramètres objectifs, basés sur la réalité en Flandre.

Le secteur de l'approvisionnement en "engrais" (engrais contenant de l'azote et du phosphore produits par un processus industriel) a déjà pris, avec ses clients et les différents niveaux de pouvoir, diverses initiatives pour améliorer la situation sur le terrain et s'efforcer de réduire l'impact potentiel sur l'environnement et, dans ce contexte, sur la qualité de l'eau en particulier. Cette ambition demeure. Nous sommes convaincus qu'une bonne coopération avec toutes les parties concernées est nécessaire pour y parvenir. Nous apprécions les efforts du VLM pour consulter le secteur, mais nous constatons qu'après un an, l'approche et la démarche sont si fondamentalement différentes de la réalité sur le terrain, que, malheureusement, il y a peu de coopération. Le secteur n'est pas opposé à une obligation d'enregistrement proportionnelle et fonctionnelle et à de meilleures données pour la politique, mais il s'oppose à une interprétation qui dépasse l'objectif, comme un enregistrement à une fréquence élevée.

Les objections en bref

- **L'"engrais" est un produit coûteux.** Il est réglementé aux niveaux européen et fédéral en termes de production, de qualité, de commercialisation, de contrôle et de commerce. Ces produits sont soumis à la libre circulation des biens et des services dans l'UE et/ou en Belgique. Les projets de mesures, susceptibles d'y faire obstacle, sont sujets à des procédures européennes bien définies. Le commerce étant européen et mondial, un tel enregistrement ne peut être concluant que s'il est organisé au niveau européen ou, comme meilleure alternative possible, en étroite coopération avec le secteur.
- La Région flamande, avec son cluster chimique et son infrastructure portuaire ouverts et efficaces, est une importante plaque tournante internationale pour les produits fertilisants. Les avantages de cette proximité ont été réaffirmés lors de la première vague du Corona qui a déferlé sur notre pays en pleine saison de fertilisation. **Seule une petite partie des engrais commercialisés et/ou produits**



via la Flandre sont finalement épandus sur les terres agricoles flamandes. Et seule cette fraction est pertinente dans le contexte du Mestdecreet.

- Dans de nombreux cas, l'agriculteur possédant une ferme ou des parcelles en Région flamande sera confronté à un double enregistrement : en tant qu'"importateur" et en tant qu'"utilisateur". En outre, il peut y avoir d'importants décalages dans le temps entre l'achat et l'utilisation, ce qui réduit l'obligation d'enregistrement tous les deux jours purement à une **charge administrative**.
- Le système de sanctions est basé sur un système fermé en vertu du Mestdecreet, avec un accent sur l'utilisation agricole. Mais la réalité est autre. Les engrais minéraux contenant de l'azote et du phosphore sont des sels naturels dont on ne sait pas toujours *a priori* si la destination et l'utilisation relèvent du Mestdecreet. Cela crée une grande **incertitude juridique**.

Comme le souligne à juste titre le rapport MER, une déclaration ou un registre n'a pas en soi d'impact environnemental significatif, mais peut soutenir la politique. La position du secteur en ce qui concerne l'exigence d'un registre numérique est toujours restée la même au fil des ans. **Il est disposé à soutenir loyalement le principe de l'obligation d'enregistrement en tant qu'outil d'aide et de contrôle pour une utilisation responsable des engrais, pour autant qu'un certain nombre de conditions soient remplies, à savoir : la faisabilité, l'exactitude des données, un système de contrôle concluant et proportionnel à l'objectif ultime d'amélioration de la qualité de l'eau.**

En outre, les autorités compétentes peuvent déjà effectuer des contrôles sur le terrain auprès des commerçants de la Région flamande qui livrent directement à l'agriculteur.

Le secteur souhaite coopérer dans le cadre d'un dialogue ouvert avec le gouvernement flamand et d'autres parties prenantes dans le cadre d'efforts supplémentaires, mais demande des solutions et des mesures proportionnelles et fonctionnelles. Conformément à l'accord de gouvernement et aux notes politiques, nous demandons également de ne pas appliquer de surréglementation, et de fonder la politique sur des paramètres objectifs, basés sur la réalité en Flandre.

Le secteur lui-même a proposé un plan constructif, étape par étape, qui permet de mieux comprendre l'évolution de la fourniture et de l'utilisation des engrais en Flandre, et qui est conforme à la législation sur la protection de la vie privée. Nous regrettons que cela ne soit que très peu pris en compte par le VLM. En outre, le secteur continue à se concentrer sur la fourniture d'informations et de conseils aux agriculteurs sur la gestion intégrée des sols (e.a. le stockage du carbone) et une fertilisation judicieuse.

Le secteur reste disposé à réfléchir avec le gouvernement et les agriculteurs pour coopérer activement à la bonne utilisation des engrais en fonction de la qualité du sol, de l'eau et de l'air sans perte de rendement et de qualité des cultures pour l'agriculteur. C'est un exercice complexe qui comporte de nombreuses considérations, mais dont nous soutenons la nécessité.

Contact presse: Renaat Van Leuven (*président section Synagra de Fegra*) – GSM 0495 241 022

Proposition du secteur: <https://fegra.be/Flexpage/DownloadFile?id=16283&revisionID=0>

Fédérations professionnelles :

Fegra - <https://fegra.be/>

Vegrom - <http://www.ungren-vegrom.be/>

BELFertil - <http://www.belfertil.be>